



POLITIQUE  
D'ÉVALUATION DE  
L'ÉCOLE SECONDAIRE  
MONT-ROYAL

2022-23

## **Philosophie de l'établissement**

À l'école secondaire Mont-Royal, nous comprenons que l'évaluation fait partie intégrante de l'apprentissage. Évaluer ses apprentissages permet de faire le point afin de se fixer de nouveaux objectifs pour continuer à progresser.

L'évaluation critériée (à l'aide des critères de l'IB) fait partie des pratiques de tous les enseignants et est connue de tous les élèves de l'école. Nous travaillons aussi à développer l'évaluation formative comme un outil favorisant l'apprentissage.

Les stratégies d'évaluation utilisées doivent être le plus possible variées et adaptées aux élèves. Par l'évaluation critériée, les élèves ont l'occasion de démontrer leur compréhension et leur compétence sur différents aspects. Les évaluations peuvent prendre différentes formes comme des travaux écrits, des présentations orales ou visuelles, des projets, des tests ou examens.

## **Exigences locales**

Les élèves du PEI de l'École secondaire Mont-Royal doivent être évalués selon les normes du Programme de formation de l'école québécoise du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec.

Tout au long de leur parcours de cinq ans, les élèves du PEI seront évalués en fonction des normes ministérielles par le biais de l'émission du bulletin unique en trois occasions au cours de l'année scolaire.

L'élève doit chaque année atteindre les objectifs de son niveau. À la fin de chacune des années, un bilan des apprentissages rend compte du niveau de développement de chacune des compétences du programme pour ce niveau. C'est l'analyse du bilan par la direction qui détermine le classement de l'élève pour l'année suivante en 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> secondaire :

- 2<sup>e</sup> secondaire vers 3<sup>e</sup> secondaire : un minimum de 26 unités<sup>1</sup> sur total de 36 (y compris de 2 des 3 matières de base) ;
- 3<sup>e</sup> secondaire vers 4<sup>e</sup> secondaire : un minimum de 26 unités sur un total de 36 (y compris de 2 des 3 matières de base) ;
- 4<sup>e</sup> secondaire vers 5<sup>e</sup> secondaire : un minimum de 22 unités sur un total de 36 à 40 (y compris de 2 des 3 matières de base).

Dès la 4<sup>e</sup> année du secondaire, les élèves doivent respecter les conditions d'obtention du Diplôme d'études secondaires (Régime de sanction des études), qui sont les suivantes :

- Obtenir au moins 54 unités de 4<sup>e</sup> et de 5<sup>e</sup> secondaire, dont au moins 20 en cinquième secondaire ;
- Réussir le cours de français de 5<sup>e</sup> secondaire ;

---

<sup>1</sup> Une unité correspond à 25 heures de matière dans l'année, un nombre entre 2 à 8 unités est attribué à chaque matière à l'horaire de l'élève. Pour obtenir les unités, l'élève doit réussir à 60% et plus ladite matière au bilan de fin d'année.

- Réussir le cours d'anglais de 5<sup>e</sup> secondaire ;
- Réussir un cours de mathématiques de 4<sup>e</sup> secondaire (CST, TS ou SN);
- Réussir le cours d'histoire du Québec et du Canada de 4<sup>e</sup> secondaire ;
- Réussir un cours de sciences de 4<sup>e</sup> secondaire (ST ou STE);
- Réussir un cours d'arts de 4<sup>e</sup> secondaire ;
- Réussir un cours d'éthique et culture religieuse ou l'éducation physique de 5<sup>e</sup> secondaire.

Chaque matière comporte une ou deux compétences disciplinaires qui doivent être évaluées au minimum deux fois par année.

### **Exigences IB**

Les enseignants évaluent au moins deux fois chaque aspect de chacun des critères de leur groupe de matière. Ils utilisent les grilles d'évaluation selon le niveau de leurs élèves :

- 1<sup>re</sup> secondaire : grilles de 1<sup>re</sup> année du PEI ;
- 2<sup>e</sup> secondaire : grilles de 1<sup>re</sup> et/ou de 3<sup>e</sup> année du PEI ;
- 3<sup>e</sup> secondaire : grille de 3<sup>e</sup> année du PEI ;
- 4<sup>e</sup> secondaire, grilles de 3<sup>e</sup> et/ou de 5<sup>e</sup> année du PEI ;
- 5<sup>e</sup> secondaire : grilles de 5<sup>e</sup> année du PEI.

Les grilles doivent être présentées aux élèves en même temps que le travail et être expliquées et justifiées (clarifiées) en fonction de la tâche.

### **Exigences de l'obtention du bulletin officiel de l'IB**

- Avoir réussi son projet personnel ;
- Avoir satisfait aux exigences du service-action.

### **Exigences de l'obtention du diplôme du DÉSI (diplôme d'éducation secondaire internationale de la SÉBIQ)**

- Réussir le cours de français de 5<sup>e</sup> secondaire + enrichissement culturel ;
- Réussir le cours d'anglais 5<sup>e</sup> secondaire + enrichissement culturel ;
- Réussir le cours d'espagnol ;
- Réussir son projet personnel ;
- Satisfaire aux exigences du service-action ;
- Réussir le cours de monde contemporain et d'éducation financière ;
- Réussir le cours de mathématiques de 5<sup>e</sup> secondaire ;
- Réussir le cours de science de 5<sup>e</sup> secondaire.

### **Droits et responsabilités de tous les membres de la communauté scolaire**

#### Parents :

- Être au courant de la politique d'évaluation de l'école.

- Se tenir au courant des évaluations données par les enseignants via l'agenda de son enfant.
- Assurer à son enfant le suivi et le soutien nécessaires pour le supporter dans son cheminement scolaire.
- S'assurer que si son enfant s'absente lors d'une évaluation, celui-ci fasse les démarches pour la reprendre.

#### Élèves :

- Planifier et organiser sa préparation aux différentes évaluations.
- Inscrire dans son agenda les dates des évaluations et les contenus qui seront évalués.
- Reprendre les contenus manqués lors de ses absences.
- S'assurer d'avoir une bonne compréhension des contenus étudiés.
- Effectuer un retour sur ses évaluations pour identifier et comprendre ses erreurs.
- Demander de l'aide lorsque nécessaire.

#### Enseignants :

- Proposer des évaluations diagnostiques dans la mesure du possible (en début de chapitre ou de module), formatives (lors de l'apprentissage) lorsque nécessaire et sommatives (en fin d'apprentissage).
- Préparer les élèves adéquatement pour les évaluations.
- Proposer des évaluations en lien avec ce qui a été enseigné.
- Informer les élèves et leurs parents (tuteurs) des résultats obtenus lors des évaluations sommatives.
- Permettre aux élèves de regarder leurs évaluations afin d'identifier et de comprendre leurs erreurs.
- Expliquer aux élèves les principes de l'évaluation par critère, présenter les grilles d'évaluation et les clarifier en fonction de la tâche.
- Participer à l'élaboration du calendrier des tâches (tâches IB + drive de la direction) afin de respecter, dans la mesure du possible, la limite de deux évaluations par jour.
- Annoncer les blocages horaires (aux pairs et aux élèves) dans un délai raisonnable.
- Tenir compte des mesures adaptatives.

#### Personnel non enseignant :

- Soutenir les élèves dans la préparation des évaluations.
- Soutenir les enseignants dans la mise en place des mesures adaptatives.

#### Direction :

- Valider et superviser l'organisation des évaluations sommatives.
- Soutenir les enseignants dans l'administration des évaluations des élèves ayant droit à des mesures adaptatives.
- Soutenir les enseignants lors de cas de plagiat.
- Soutenir les enseignants dans leur jugement professionnel.

### **Pratiques d'évaluation efficaces**

- Utilisation des grilles de l'IB pour la correction et la transformation en pourcentage, pour l'utilisation des évaluations pour le bulletin du ministère de l'Éducation s'ils jugent que cette transformation est pertinente.
- Utiliser le meilleur ajustement pour attribuer le niveau atteint pour un critère.
- Participer à la planification en septembre de toutes les tâches évaluées par les critères de l'IB.
- En ce qui concerne la normalisation interne, participer à des rencontres entre collègues d'un même département pour s'assurer de la compréhension des descripteurs et l'attribution des niveaux.
- Communiquer les niveaux IB obtenus lors des différentes tâches à l'aide de la plateforme Mozaïk et ce, tout au long de l'année.
- Encourager l'utilisation des grilles critériées pour le plus de travaux possibles.
- Clarifier les grilles selon les tâches.
- Planifier les tâches d'évaluation à l'aide du calendrier pour assurer une bonne distribution des épreuves et diminuer le stress des élèves.
- Diversifier les types d'évaluations (orales, écrites, projets, etc.).
- Utiliser plusieurs stratégies d'évaluations formatives pour aider l'élève dans sa préparation aux évaluations.
- Utiliser les projets interdisciplinaires pour faire comprendre l'évaluation critériée.
- Favoriser les rencontres de travail par groupe-matière pour élaborer des tâches.
- Favoriser l'autoévaluation pour responsabiliser les élèves par rapport à leurs apprentissages.
- Utiliser la rétroaction pour favoriser l'apprentissage des élèves.
- Modéliser les tâches selon les demandes attendues.
- Valoriser les qualités du profil de l'apprenant dans un contexte d'évaluation.
- Mettre en contexte les évaluations afin qu'elles deviennent significatives.

### **Principes de normalisation des niveaux accordés**

- Lorsque plus d'un enseignant enseigne la même matière et le même niveau, ceux-ci doivent s'assurer d'une compréhension commune des descripteurs des critères.
- Idéalement, ils corrigent ensemble au moins deux copies du travail d'élèves (un plus fort et un moins fort).

### **Date de révision + processus**

Politique conçue à partir des commentaires des enseignants (novembre 2021) et d'un envoi en mai 2022.

Mise à jour en mai 2022.

### **Glossaire**

---

**Tâche IB** : séquence d'enseignement menant à une ou des productions évaluées à l'aide des critères IB.

**Drive de la direction** : Document dans lequel se trouve un calendrier où les enseignants inscrivent, par groupe et par niveau, les dates des évaluations.